LA REP

un modèle pour aujourd'hui et pour demain

Responsabilité élargie des producteurs : un système plus clair, plus efficace, plus durable pour la collecte sélective au Québec.

Qu’est-ce que la REP ?

La responsabilité élargie des producteurs est un modèle éprouvé depuis plusieurs décennies, qui a démontré son efficacité à l’échelle internationale – notamment en Europe – en optimisant la gestion des matières résiduelles et le recyclage.

Cela signifie que :

- **Les producteurs élaborent, mettent en œuvre et financent à 100% le système.**
- **Ils peuvent désormais agir** sur la performance du système de collecte sélective, en optimisant leurs emballages par l'adoption de bonnes pratiques d'écoconception et de recyclabilité, permettant par exemple de réduire le suremballage ou d'utiliser des matériaux compatibles avec le système de collecte sélective.
- **Des incitatifs financiers (bonus)** récompensent l’écoconception alors que des **pénalités (malus)** s’appliquent à certaines matières problématiques (comme le PVC ou les plastiques compostables non recyclables).

Un virage structurant pour le recyclage au Québec

Au Québec, depuis janvier 2025, la REP s'applique à la collecte sélective :

- Gestion centralisée par Éco Entreprises Québec, organisme de gestion désigné (OGD)
- Pratiques uniformisées d'une région à l'autre
- Reddition de comptes et suivi de performance

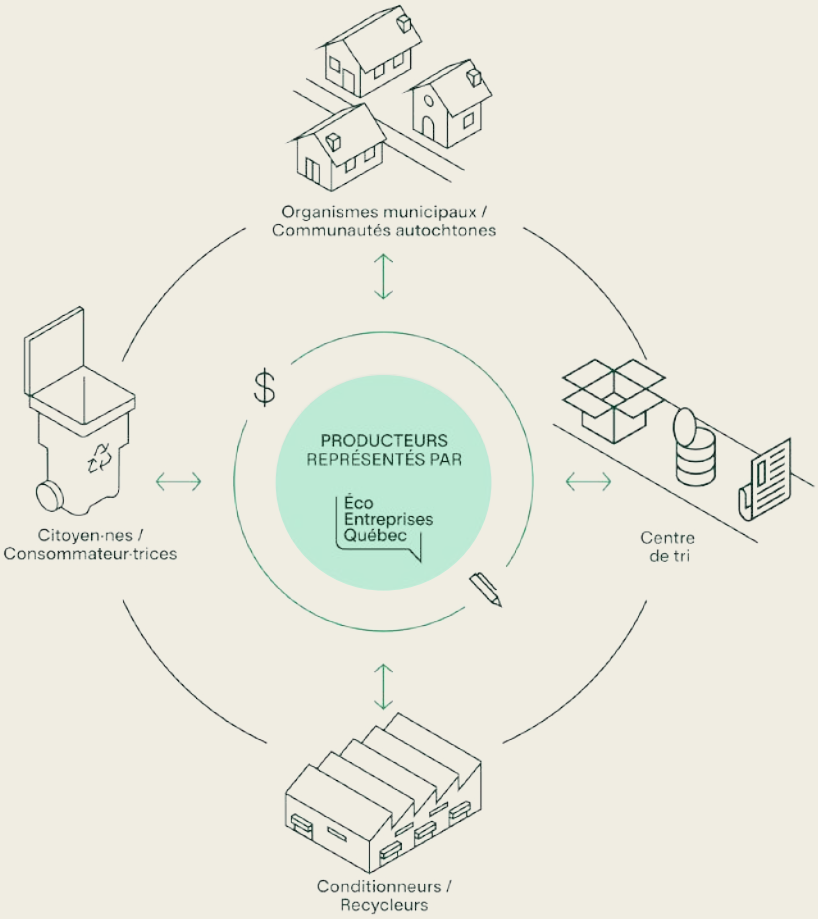

Les rôles et les responsabilités d'Éco Entreprises Québec

Comme un chef d'orchestre, nous planifions, encadrons et optimisons toutes les opérations liées à la collecte sélective.

Nous sommes le maître d'œuvre qui :

- finance à 100 % le service de collecte des contenants, emballages et imprimés;
- diffuse des messages simples et uniformes pour aider la population à faire le bon geste de tri ;
- assure que la fréquence de collecte soit adaptée à la réalité des communautés ;
- encadre les activités de collecte, transport et services de première ligne, via des ententes avec les municipalités ;
- fournit les bacs bleus aux municipalités ;
- attribue les contrats à plus d'une vingtaine de centres de tri et les accompagne dans l'élévation de leurs standards de performance et de qualité ;
- assure la traçabilité des matières pour favoriser leur recyclage ou valorisation dans un marché limitrophe ;
- commercialise la matière pour en assurer la valorisation ;
- met en place des incitatifs et outils pour encourager les bonnes pratiques d'écoconception et de recyclabilité.

Ce que ça change au Québec

Un système municipal décentralisé *(jusqu'en 2024)*	*Un modèle centralisé et responsabilisant* *(depuis 2025)*
Sans la REP	**Avec la REP**
+ 500 municipalités géraient chacune leur collecte	1 organisme de gestion désigné (OGD) : Éco Entreprises Québec
Règles de tri variables selon les régions	Liste uniforme pour tout le Québec : tous les contenants, emballages et imprimés
Collecte et tri fragmentés, gérés localement	Services regroupés, logistique optimisée, économies d'échelle
Les producteurs finançaient les coûts nets, mais sans pouvoir décisionnel	Les producteurs financent toujours, avec un rôle dans la gestion et la performance du système au travers ÉEQ
Peu d'incitatifs financiers à l'écoconception des emballages	Écomodulation : les choix d'emballages influencent directement la contribution (bonus et malus), responsabilisant les producteurs quant à l'écoconception et la recyclabilité des emballages mis en marché.
Traçabilité partielle des matières récupérées	Suivi progressif de la collecte à la valorisation, avec des exigences de performance, de qualité et de reddition de comptes
Communication variable d'une municipalité à l'autre créant de la confusion chez les citoyens	Plateforme Bac Impact + messages harmonisés à l'échelle provinciale

En résumé, les producteurs financent un système plus transparent, mieux contrôlé, et conçu pour évoluer avec les exigences environnementales du Québec.

Vers quoi nous mène la REP ?

- Plus de matières récupérées et recyclées au Québec
- Meilleure qualité des matières récupérées et triées
- Réduction du suremballage à la source
- Confiance accrue des citoyens

REP au Canada et aux États-Unis : état des lieux

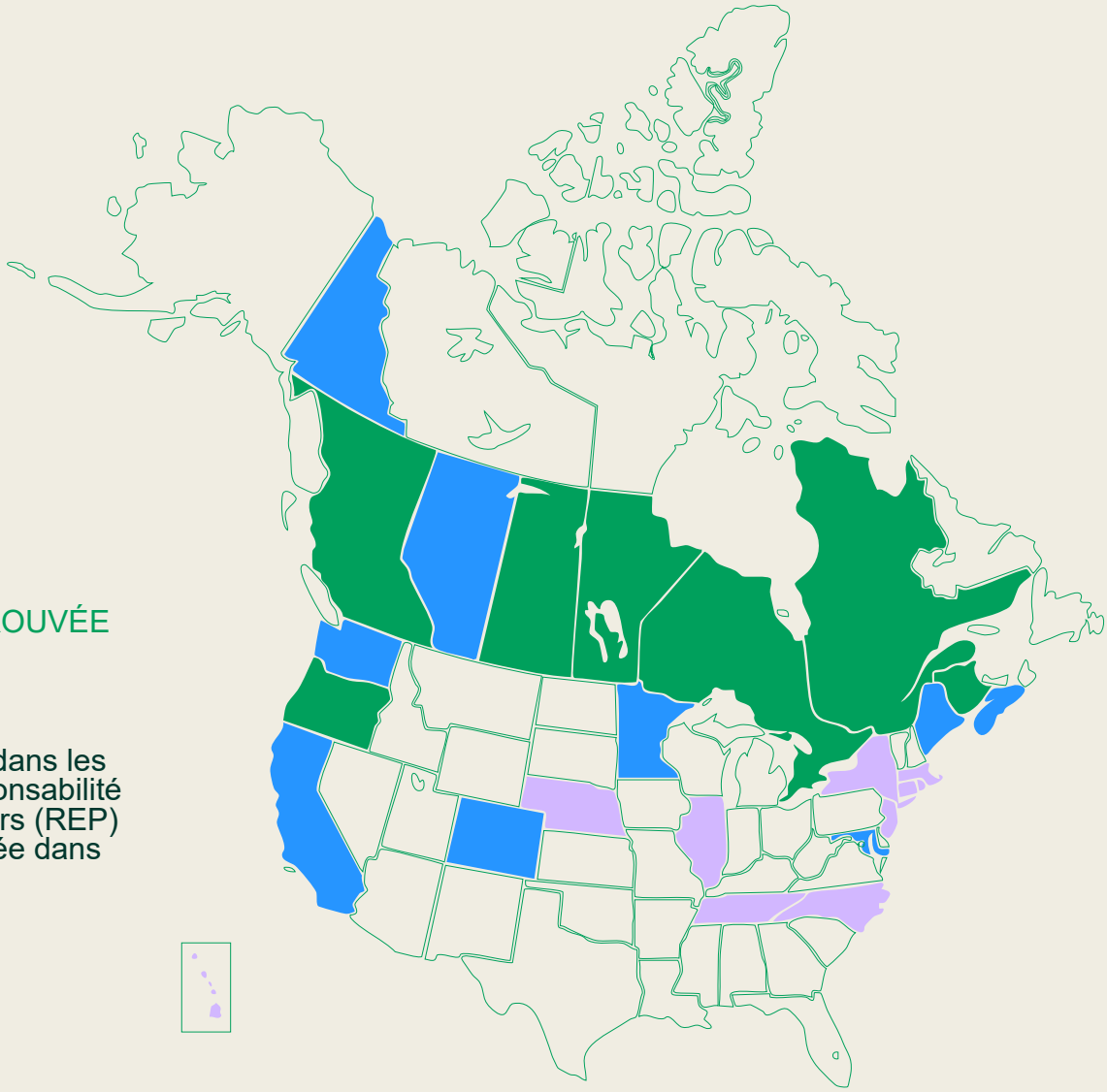

UNE PRATIQUE ÉPROUVÉE À L'INTERNATIONAL

Introduite en Europe dans les années 1990, la responsabilité élargie des producteurs (REP) est maintenant adoptée dans de nombreux pays.

Implantée

Colombie-Britannique
Manitoba
Nouveau-Brunswick
Ontario
Québec
Saskatchewan

Oregon

En cours d'implantation

Alberta
Nouvelle-Écosse
Yukon

Californie
Colorado
Maine
Maryland
Minnesota
Washington

À l'étude

Caroline du Nord
Connecticut
Hawaï
Illinois
Massachusetts
Nebraska
New Jersey
New York
Rhode Island
Tennessee